

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
COMMUNE de VOISE
22, rue de Chartres – 28700 VOISE**

**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
Travaux de rénovation de la Mairie de Voise**

**Règlement de la Consultation
(R.C.)**

Date d'envoi à la publication :
Le 16 avril 2013
Date limite de réception des offres
Le 17 mai 2013 à 18h00

Ordonnateur : Madame le Maire de VOISE
Comptable assignataire des paiements :
Madame La Trésorière- Trésorerie d' AUNEAU

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - *Objet de la consultation*

Les travaux objet du présent marché concernent les travaux de réhabilitation de la Mairie de Voise.

Lieu(x) d'exécution : 22, rue de Chartres – 28 700 VOISE

1.2 - *Etendue de la consultation*

Marché à procédure adaptée suivant les articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

1.3 - *Décomposition de la consultation*

Les travaux sont répartis en 6 Lots désignés ci-dessous :

- ▶ Lot 1 : Couverture
- ▶ Lot 2 : Maçonnerie intérieure
- ▶ Lot 3 : Electricité
- ▶ Lot 4 : Tapisserie / Peinture
- ▶ Lot 5 : Ravalement / Maçonnerie extérieure

1.4 - *Mini et Maxi du Marché*

Le minimum du marché est de 1000 euros HT pour l'ensemble des lots et de 200 000 euros HT pour le total de l'ensemble des lots du Marché

1.5 - *Conditions de participation des concurrents*

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de **6 mois, y compris** la période de préparation de 1 mois.

2.2 - Variantes et Options

Les variantes ne sont pas interdites sous réserve de la réponse au marché de base. Si le candidat propose une ou plusieurs variantes ayant une incidence sur le prix, il devra établir séparément un acte d'engagement et annexer à sa proposition les caractéristiques techniques du matériau ou matériel proposé en remplacement.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La Décomposition Du Prix Global et Forfaitaire
- L'attestation précisant que le candidat a pris connaissance et s'engage à respecter tous les documents.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site internet de la ville de VOISE rubrique marchés publics : www.commune-voise.fr

Ou sur simple demande auprès de la Mairie de VOISE, 22 rue de Chartres 28 700 VOISE
Téléphone : 02.37.24.94.96

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature
- Déclaration du candidat
 - Assurances

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles

gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours ouvrés. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global et forfaitaire daté et signé
- Le mémoire justificatif suivant les critères demandés pour la valeur technique

comprenant notamment :

- une notice énumérant les conditions de mise en oeuvre particulières ;
- toutes justifications et observations de l'entreprise.
- **Le certificat de visite des locaux**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1-Garanties et capacités techniques et financières

2-Capacités techniques et professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé %

- 1-Prix des prestations 60
- 2-Valeur technique 40

Le prix des prestations P : (noté sur 60 points)

Notation du prix : (prix le plus bas / prix du candidat) x 60 %

La valeur technique T : (notée sur 40 points)

Elle sera appréciée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire justificatif sur les points suivants :

1- **Présentation des intervenants et** adéquation des moyens humains et matériels mis en oeuvre pour le respect du cahier des charges (noté sur 25 points),

2- **Notices techniques des principaux matériels proposés** (noté sur 15 points),

Pour les critères énumérés ci-dessus, il sera attribué des points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

- excellente 15 points
- très satisfaisante 10
- satisfaisante 6 points
- insuffisante 3 point
- sans réponse 0 point

Ainsi, la note maximale pouvant être attribuée à un candidat sera de 40 points.

Après examen des offres et avant attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, engager des négociations avec le ou les candidats.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si

l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les offres sont remises au secrétariat de la mairie contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Elles doivent impérativement parvenir à l'adresse suivante :
MAIRIE de VOISE – 22, rue de Chartres – 28 700 VOISE – avant 18h

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom et adresse sur l'enveloppe.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Elles doivent impérativement comporter sur l'enveloppe la mention suivante :

Offre pour : Travaux de réhabilitation de la Mairie de Voise.

Lot n°.....

NE PAS OUVRIR

7.2 – Transmission électronique

Sans objet. Pas de transmission électronique des offres.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires aux candidats au cours de leur étude peuvent être obtenus auprès de :

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de VOISE
22 rue de Chartres

28 700 VOISE

Courriel : mairiedevoise@wanadoo.fr

Téléphone : 02.37.24.94.96

Renseignement(s) technique(s) :

Mairie de VOISE
22 rue de Chartres

28 700 VOISE

Courriel : mairiedevoise@wanadoo.fr

Téléphone : 02.37.24.94.96

Une réponse écrite sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant téléchargé le dossier et s'étant identifié auprès de la Commune.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les entreprises souhaitant présenter une offre devront obligatoirement procéder à la visite des lieux. Les entreprises devront se faire connaître auprès de Madame Mylène PICHARD, au 02.37.24.94.96

Un certificat de visite leur sera délivré et devra être **obligatoirement** joint à l'offre du candidat.

Article 9 : Clauses complémentaires

9.1 – Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le délai de 10 jours est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par la personne publique.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.